

DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION | PARC PHOTOVOLTAÏQUE DES ROCHES BLEUES

Contact presse : Nathalie Blanc - direction@cotedor-energies.fr - 03 80 50 85 09 - 06 73 49 96 18



Un projet développé par :



COMMUNE DE
BELLES-FONTAINES



sicæ EST



SOMMAIRE

Communiqué de presse	Page 3
Un projet au cœur de la transition énergétique	Page 4
Le projet : chiffres, étapes, entreprises	Page 5
Le projet en photos	Page 6
Fonctionnement d'un panneau photovoltaïque	Page 8
Fonctionnement d'un parc photovoltaïque au sol	Page 8
Les acteurs du projet	Page 9

Inauguration du Parc photovoltaïque des Roches Bleues

La Société d'Économie Mixte Locale (SEML) Côte-d'Or Énergies, le SIED 70, SICAÉ EST, Énergie Partagée et la commune de Belles-Fontaines ont convié élus et partenaires à l'inauguration du parc photovoltaïque des Roches Bleues situé à Belles-Fontaines (70).

Redynamiser une carrière en faveur de la transition énergétique

Exploitée de janvier 1988 à juin 2021, la carrière de Courchaton était considérée comme un terrain « dégradé » sur lequel l'implantation d'un projet photovoltaïque au sol était envisageable. La SEML Côte-d'Or Énergies, en association avec la commune de Belles-Fontaines, le SIED 70 (Territoire d'énergie Haute-Saône), SICAÉ EST et Énergie Partagée, a développé ce projet qui permet de valoriser ce terrain communal. Il génèrera des recettes pour les collectivités (commune, communauté de communes, Conseil départemental) grâce au loyer, à la fiscalité et aux retombées de l'investissement, la commune de Belles-Fontaines détenant 13,5 % de parts dans la société dédiée au projet, 31,5 % pour la SEML Côte-d'Or Énergies, 27 % pour le SIED 70, 18 % pour SICAÉ EST et 10 % pour Énergie Partagée.

Plus globalement, ce projet s'inscrit pleinement dans la continuité de la politique de la commune sur la transition énergétique et fait suite à la création de deux chaufferies biomasse.

Les citoyens peuvent aussi investir dans le projet grâce à Énergie Partagée à hauteur de 10 %.

Une énergie renouvelable locale intégrée sur le territoire

La centrale photovoltaïque, d'une capacité de 4 MWc, est installée sur un terrain de 7 hectares. 6 786 panneaux produisent annuellement environ 4,7 GWh d'électricité soit l'équivalent de la consommation de 2 140 habitants (hors chauffage), soit 27 % des habitants de la communauté de communes de Villersexel. Ce projet permet non seulement de produire de l'électricité « verte » locale mais aussi de contribuer à l'économie locale et de donner une nouvelle vie au terrain communal.

Un peu plus de 8 mois de travaux

Les travaux, débutés fin mars 2025, se sont achevés fin novembre 2025. Ils ont consisté principalement à la préparation du terrain, à l'installation des structures et des modules photovoltaïques, au raccordement et à la sécurisation du site.

Durant les travaux et la durée de vie du parc, diverses mesures en faveur de la biodiversité et de l'environnement sont mises en place : suivis écologiques en phase chantier et en phase d'exploitation assurés par Envol Environnement, mise en place d'un système d'enregistrement en continu de la turbidité des eaux de la source du Crible, nettoyage des panneaux effectué exclusivement à l'eau de récupération.

Contact presse :

Nathalie Blanc

03 80 50 85 09

direction@cotedor-energies.fr

Propriétaire du terrain de la carrière, la **commune de Belles-Fontaines** a souhaité développer une centrale photovoltaïque au sol et ainsi poursuivre ses efforts en faveur de la décarbonation et de l'indépendance énergétique tout en utilisant un terrain occupé précédemment pour l'extraction de la pierre.

À l'heure des choix qui conditionnent la transition énergétique, la **Société d'Économie Mixte Locale (SEML) Côte-d'Or Énergies** développe, construit, investit et exploite des centrales de production d'énergie décentralisée à partir de sources renouvelables : éolien, photovoltaïque au sol ou en toiture, méthanisation ou encore hydroélectricité.

Le **SIED 70** est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour toutes les communes de Haute-Saône. Il opère également dans les domaines suivants : distribution publique de gaz, des réseaux de chaleur bois, bornes de recharges pour véhicules électriques, éclairage public, communications électroniques, énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie et groupements de commandes d'achat d'énergies.

Fidèle à ses valeurs de proximité, de disponibilité et de confiance, **SICAÉ EST** (Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Électricité) est un acteur historique engagé au service des territoires depuis plus de 100 ans. Dans le cadre de ses missions de service public, elle assure la distribution et la fourniture d'électricité aux Tarifs Réglementés de Vente sur un territoire couvrant 175 communes réparties sur la Haute-Saône, la Haute-Marne et les Vosges. SICAÉ EST développe également ses activités à travers plusieurs filiales et participations dans le secteur de l'énergie.

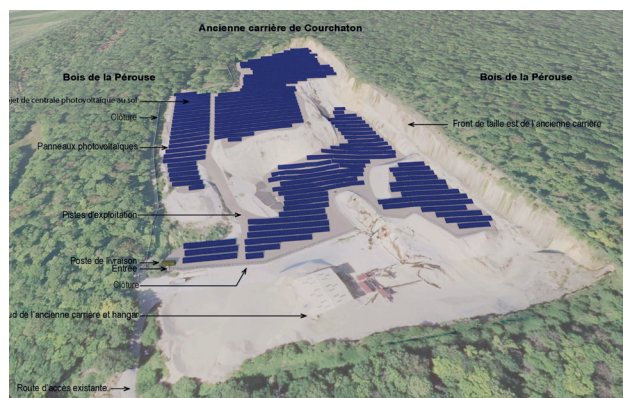
Mouvement national de l'énergie citoyenne, **Énergie Partagée** accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Portés par des collectifs citoyens et des collectivités locales qui en maîtrisent la gouvernance, ils font bénéficier leur territoire des retombées économiques générées.

Un projet au cœur de la transition énergétique

Exploitée de janvier 1988 à juin 2021 par la Société des Carrières de l'Est (groupe COLAS), la carrière de Courchaton était considérée comme un terrain « dégradé » sur lequel l'implantation d'un projet photovoltaïque au sol était envisageable.

En 2021, la société a demandé la cessation de l'activité ainsi que la modification de remise en état sur demande de la commune dans le but de développer un parc photovoltaïque.

Le projet photovoltaïque du parc des Roches Bleues a fait l'objet d'études réglementaires (naturalistes, paysagères, patrimoniales). Ces dernières ont permis d'explorer en profondeur le site. L'implantation ainsi que la conduite des travaux ont été réalisés dans le respect de la biodiversité, des patrimoines paysager et architectural et de la ressource en eau potable.



Implantation du projet

Concilier développement d'une énergie renouvelable avec la biodiversité et le paysage

Durant les travaux et la durée de vie du parc, des mesures en faveur de la biodiversité ont été mises en place :

- Mise en place d'un suivi écologique de chantier
- Gestion des produits polluants
- Optimisation de la date de démarrage des travaux
- Favoriser le déplacement de la faune
- Réduction de l'artificialisation des sols permettant la repousse spontanée de la végétation
- Peu d'impacts sur le paysage du fait de l'isolement du site, de la topographie et des végétaux
- Réutilisation du chemin d'accès et du raccordement électrique existant

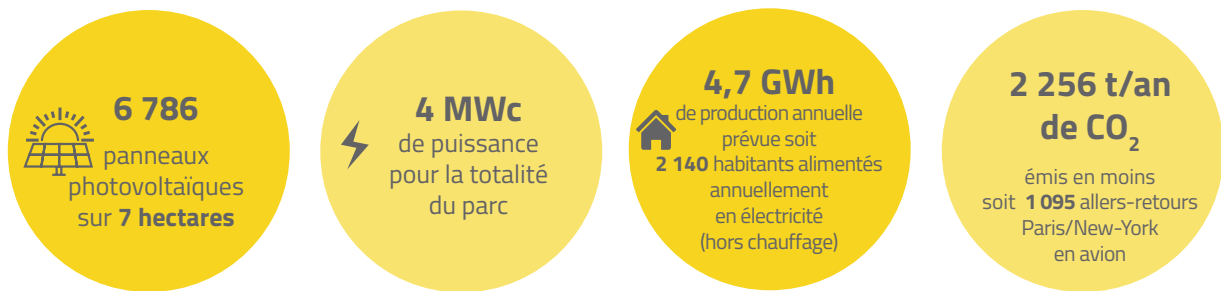
La repousse spontanée de la végétation permet de favoriser la reproduction des oiseaux nicheurs et de créer des zones de chasse entre les modules pour les chauves-souris. Les insectes et les reptiles pourront également occuper les lieux.

Un parc photovoltaïque citoyen*

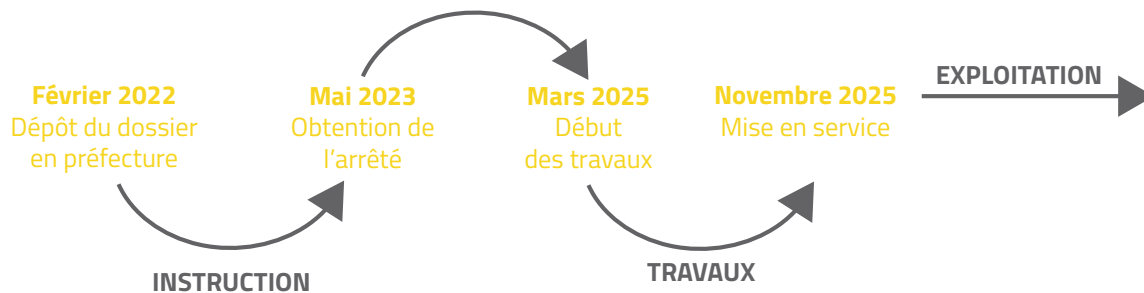
Les acteurs du projet ont décidé d'ouvrir la centrale photovoltaïque à une participation citoyenne. Ils ont fait appel à Énergie Partagée, spécialiste dans l'émergence de projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Il propose ainsi aux citoyens d'investir sur les projets de production d'énergie renouvelables et maîtrisés localement. Cette démarche exemplaire a d'ailleurs valu au projet l'obtention du Label Énergie Partagée. Soutenu par l'Ademe, ce label valide de nombreux critères rigoureux, étant le seul à garantir la qualité de la gouvernance et l'ancrage véritablement citoyen d'un site de production d'énergie renouvelable. 10 % des parts de la société sont ainsi ouvertes aux citoyens.

* On appelle « citoyen » un projet de production d'énergie renouvelable qui ouvre son capital au financement collectif et son pilotage aux acteurs locaux, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.

Le projet en chiffres



Les grandes étapes du projet



Des travaux démarrés en mars 2025

En mars 2025, les acteurs du projet donnaient officiellement le coup d'envoi des travaux du parc photovoltaïque des Roches Bleues. Les premières étapes ont consisté en la préparation du terrain avec notamment la création de la piste interne et la mise en place de la clôture périphérique. Les structures, destinées à porter les panneaux photovoltaïques, sont composées de poutres béton posées sur le sol. Leur implantation a eu lieu en juin et juillet 2025. La livraison des modules photovoltaïques a commencé début juillet 2025.

A la fin de l'été, les travaux se sont concentrés sur le montage structure, le câblage des modules et des onduleurs. En automne, fin des travaux électriques avec la livraison du poste de livraison et de transformation et le raccordement Enedis.

Durant les travaux et la durée de vie du parc, diverses mesures en faveur de la biodiversité sont mises en place : suivi écologique de chantier, suspension des travaux dans une zone du chantier à la suite de la découverte d'œufs d'oiseaux faisant partie d'une espèce protégée, pas d'artificialisation des sols.

Les entreprises participant aux travaux sont :

- EH2 (anciennement Egrega) (69) pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le développement, la construction et l'exploitation
- Gensun (34) en tant que contractant général avec son sous-traitant Spie Batignolles (92)
- Sud Est, pour les tranchées, le montage des structures au sol et pour les travaux électriques
- APAVE Besançon (25) pour la coordination CSPS (coordination sécurité protection santé)
- Alpes Contrôle (31) pour le contrôle technique
- Envol Environnement (21) et Énergies et Territoires Développement (ETD) pour le suivi écologique, construction et exploitation
- Hydrogéotechnique (90) pour l'accompagnement géotechnique
- Hydro-environnement (25) pour l'expertise hydrogéologique
- Enedis pour le raccordement du parc photovoltaïque au réseau public de distribution électrique HTA

Le projet en photos



Terrassement



Création des noues



Coffrage des longrines



Montage des structures



Pose de modules



Livraison du poste de livraison

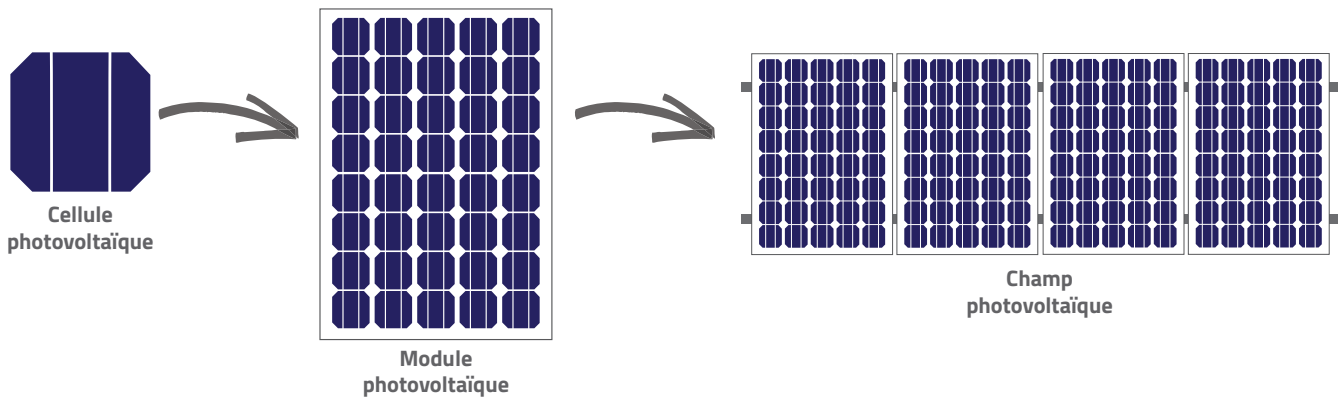
Le projet en photos



Vues aériennes du parc

Fonctionnement d'un panneau photovoltaïque

L'énergie solaire photovoltaïque est une énergie électrique produite à partir du rayonnement solaire grâce à des panneaux photovoltaïques.



Cellule photovoltaïque

C'est un composant électronique qui permet de transformer l'énergie du soleil en électricité. Elle est composée principalement par un matériau semi-conducteur, le silicium. Encapsulée dans un module photovoltaïque, elle sera protégée des agressions de l'environnement comme la grêle, l'humidité, l'oxygène de l'air. Sa durée de vie est de 25 à 30 ans avec une production de plus de 80 % à 20 ans.

Module photovoltaïque

Il est composé de cellules photovoltaïques. Les modules sont câblés en série ou en parallèle à partir de boîtes de jonction pour obtenir les tensions nécessaires aux onduleurs. L'ensemble des modules constitue le « champ photovoltaïque ». La puissance des modules varie en fonction de l'ensoleillement. Le champ solaire doit ainsi être exposé de façon à recueillir le maximum d'ensoleillement sur l'année. En général, un module représente environ 2,5 m² et 600 Watt crête en puissance.

Onduleur

Il transforme le courant continu produit par les champs photovoltaïques en un courant alternatif ayant toutes les caractéristiques du courant distribué par le réseau électrique (230 Volts et 50 Hertz). Suivant les niveaux de puissance, plusieurs onduleurs peuvent être nécessaires. La tension est élevée à 20 000 Volts grâce à un transformateur. Puis l'énergie électrique produite par le parc photovoltaïque est injectée par des câbles souterrains sur le réseau de distribution HTA.

Fonctionnement d'un parc photovoltaïque au sol

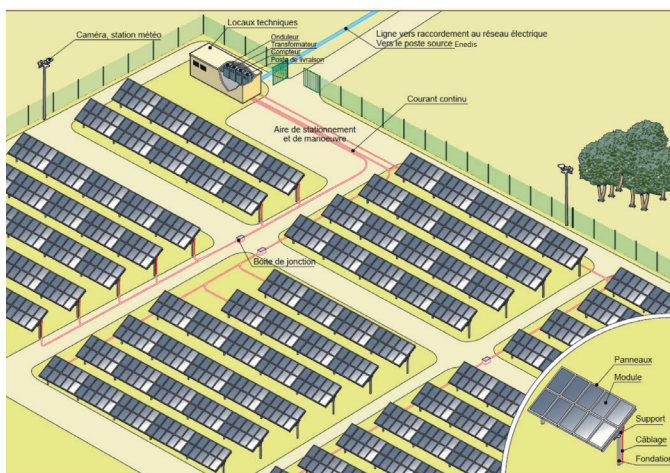


Schéma de principe d'une centrale photovoltaïque au sol

Le saviez-vous ?

Quelle fin de vie pour les panneaux solaires ?

La filière solaire s'est organisée très tôt pour mettre en place un système de collecte des modules photovoltaïques usagés ainsi qu'une filière de recyclage et de valorisation. En France, c'est l'éco-organisme SOREN (anciennement PV CYCLE France) qui s'occupe de ces opérations.

Les modules installés seront labellisés « SOREN », garantissant ainsi leur collecte et leur recyclage en fin de vie.

Plus d'informations en consultant le site internet :

www.soren.eco

Les acteurs du projet

La commune de Belles-Fontaines

Propriétaire du terrain de la carrière, la **commune de Belles-Fontaines** a souhaité développer une centrale photovoltaïque au sol et ainsi poursuivre ses efforts en faveur de la décarbonation et de l'indépendance énergétique tout en utilisant un terrain occupé précédemment pour l'extraction de la pierre.

La SEML Côte-d'Or Énergies



À l'heure des choix qui conditionnent la transition énergétique, la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) Côte-d'Or Énergies développe, construit, investit et exploite des centrales de production d'énergie décentralisée à partir de sources renouvelables : éolien, photovoltaïque au sol ou en toiture, méthanisation ou encore hydroélectricité.

Côte-d'Or Énergies est une Société d'Économie Mixte Locale (SEML) créée en 2015 à l'initiative du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or. Sept actionnaires, publics et privés, ont constitué le capital de départ : le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, SICAE Est, Nièvre Énergies et Dijon Céréales. Ils ont été rejoints en 2019 par la Banque des Territoires et le SIED 70. Les actionnaires publics (majoritaires) et privés gouvernent donc la SEML Côte-d'Or Énergies apportant ainsi la confiance nécessaire aux partenaires locaux, élus, agriculteurs et entreprises.

www.cotedor-energies.fr

Le SIED 70



Le **SIED 70** est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour toutes les communes de Haute-Saône. Il opère également dans les domaines suivants : distribution publique de gaz, des réseaux de chaleur bois, bornes de recharges pour véhicules électriques, éclairage public, communications électroniques, énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie et groupements de commandes d'achat d'énergies.

www.sied70.fr

SICAE EST



Fidèle à ses valeurs de proximité, de disponibilité et de confiance, **SICAE EST** (Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Électricité) est un acteur historique engagé au service des territoires depuis plus de 100 ans. Dans le cadre de ses missions de service public, elle assure la distribution et la fourniture d'électricité aux Tarifs

Règlementés de Vente sur un territoire couvrant 175 communes réparties sur la Haute-Saône, la Haute-Marne et les Vosges. SICAE EST développe également ses activités à travers plusieurs filiales et participations dans le secteur de l'énergie.

www.sicae-est.com

Énergie Partagée



Mouvement national de l'énergie citoyenne, **Énergie Partagée** accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Portés par des collectifs citoyens et des collectivités locales qui en maîtrisent la gouvernance, ils font bénéficier leur territoire des retombées économiques générées.

<https://energie-partagee.org>